



RESOGEST

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE SYSTEME DE STOCKAGE DE SECURITE ALIMENTAIRE

**« Evolution des politiques nationales de
stockage et de leur place dans les
stratégies et dispositifs de réponses aux
crises alimentaires et impacts sur la
sécurité des approvisionnements
alimentaires des marchés »**

Youssef MAIGA Président du RESOGEST

Plan de la présentation

- I. BREF APERCU SUR LE RESOGEST**
- II. MUTUALISATION DES STOCKS**
- III. EVOLUTION DES POLITIQUES NATIONALES DE STOCKAGE**
- IV. RECOMMANDATIONS**

HISTORIQUE RESOGEST

- Processus de mise en place du RESOGEST à travers 03 concertations : Niamey (juillet 2007), Bamako (juin 2008), Dakar (février 2010)
- N'Djamena (mars 2010) : la 43ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture et des Finances a pris la résolution N°6/43/CM/2010 invitant les pays membres de la CEDEAO et du CILSS à la solidarité régionale en cas de crise alimentaire.
- Ouagadougou (février 2012) : adoption du cadre de coopération du RESOGEST par les ministres
- Dakar (16 – 18 juin 2016) : réunion restreinte du bureau du RESOGEST pour l'opérationnalisation du réseau
- Lomé (03 – 04 octobre 2016) : réunion restreinte du RESOGEST
- Ouagadougou (05 décembre 2016) : réunion restreinte entre les membres du RESOGEST et ses PTF (ARAA, CILSS) portant sur la finalisation du PTBA
- Accra (16-18 octobre 2017) : Assemblée générale constitutive du RESOGEST
- Récépissé de déclaration d'existence : N°00000448601 du 13 août 2018 délivré par le Burkina Faso,

OBJECTIFS DU RESOGEST

Promouvoir la solidarité en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'espace CILSS et CEDEAO. A ce titre, il s'engage à :


- œuvrer au développement d'une capacité régionale d'intervention pendant les crises alimentaires et les catastrophes nationales et régionales ;
- œuvrer à la mise en œuvre du cadre de coopération des structures en charge de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest signé par les Etats membres du CILSS et de la CEDEAO ;
- contribuer à la mise en œuvre d'une réserve régionale de sécurité alimentaire dans l'espace CILSS-CEDEAO ;
- renforcer les capacités des dispositifs nationaux et des structures de gestion des stocks ;
- contribuer à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des pays et de la région ;
- améliorer et renforcer la capacité régionale à prévenir et à gérer les crises alimentaires conjoncturelles ;
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des membres du réseau.

Mutualisation des stocks

- **Principe** : Le principe de mutualisation repose sur l'engagement pris par les Etats membres de mettre à la disposition de la RRSA au moins 5% de son stock national.
- **Options** : Deux (2) options s'offrent aux Etats :
 - pour les pays disposant d'un stock physique de sécurité alimentaire : mutualisation d'au moins 5% du stock physique de céréales (riz, mil, sorgo, maïs) ;
 - Pour les pays ne disposant que d'une réserve financière : mutualisation d'au moins 5% de sa réserve financière.
- **Difficultés rencontrées** dans la mise en œuvre de la mutualisation des stocks :
 - crises alimentaires à répétition ;
 - crise sécuritaire ;
 - crise sanitaire : COVID-19.



III. EVOLUTION DES POLITIQUES NATIONALES DE STOCKAGE



Des l'indépendances (1960) à nos jours, les pays africains, en général et ceux de la sous-région ouest africaine, en particulier, ont connu de grandes stratégies agricoles correspondant à trois grandes périodes :

- Période de prolongement de l'économie de traite : 1960-1980

- Période des ajustements structurels : 1980-2000

- Période des politiques participatives : 2000 à nos jours



IV. ELABORATION DE NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES DE STOCKAGE

Processus :

- signature d'un mémorandum d'entente et de coopération entre la CEDEAO et chaque Etat membre ;
- validation des PTBA des pays,;
- Elaboration du guide régional d'élaboration des politiques/stratégies nationales de stockage ;
- mise en place d'un comité technique et d'un comité politique pour conduire le processus ;
- recrutement de consultants nationaux appuyés par les consultants ayant élaboré le guide régional;
- examen des projets de stratégies pays au cours de deux rencontres organisées par la CEDEAO à Conakry (décembre 2019) et à Ouagadougou (avril 2021).

OBJECTIF DU STOCKAGE

L'objectif de la stratégie nationale de stockage de sécurité alimentaire est de doter le pays d'un mécanisme national de stockage/conservation et d'instruments de gouvernance des stocks de céréales et produits alimentaires permettant, pendant les périodes de crises alimentaires, d'apporter les produits alimentaires en quantité et en qualité pour les populations vulnérables.

Gouvernance des stocks

La gouvernance des stocks vise une meilleure transparence dans la gestion et la distribution des vivres sur la base d'un ciblage performant des bénéficiaires en fonction des besoins réels identifiés,

Elle s'appuie sur une déclinaison de la chaîne de décisions relative au fonctionnement du système, ainsi que la définition des responsabilités des acteurs depuis la reconstitution des stocks jusqu'aux distributions des vivres.

Principaux outils :

- **Cadre Harmonisé : principal outil d'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : identification des zones et des populations vulnérables ;**
- **Plan National de Réponses à l'insécurité alimentaire (PNR) ;**
- **Codes de gestion des stocks ;**
- **Rapports périodiques de suivi-évaluation.**



Instrument de stockage envisagés

- Stocks physiques ;**
- Stocks financiers ou réserves financières**

IV. RECOMMANDATIONS

1. Améliorer les productions agricoles nationales pour limiter ou éviter la dépendance du marché international
2. Renforcer ou développer les structures locales détentrices des stocks communautaires (1^{ère} ligne de défense)
3. Renforcer les Organismes et Structures nationaux des pays disposant des stocks institutionnels avec des financements conséquents (2^{ème} ligne de défense)
4. Aider les autres pays à réhabiliter (Bénin) à mettre en place des Organismes et structures de stockage (Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Libéria, Tchad, Sierra Léone)
5. Pérenniser la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSSA)
6. Mutualiser au moins 5% des stocks nationaux au profit de la RRSSA



**MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**